

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N° 2143 (Rect)

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 24

Après le mot :

« prévues »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« à la sous-section 2 de la section 1 du chapitre I^{er} du titre II du livre I^{er} du code de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.